

Fiche profil de poste

Circonscription : STRASBOURG

Libellé du poste : poste à temps complet d'enseignant du 1^{er} degré à la Maison d'Arrêt de STRASBOURG

1. Définition du poste et des missions:

Les emplois d'enseignants du premier degré en milieu pénitentiaire sont pourvus en priorité par des titulaires du CAPPEI (ou CAPA-SH), ou par des enseignants ayant une expérience professionnelle en classe relais ou en formation continue d'adultes.

Les professeurs des écoles non-spécialisés qui candidatent se verront proposer la formation au CAPPEI.

Fonctions

Assurer un enseignement auprès de mineurs (de 13 à 18 ans) et auprès d'adultes incarcéré(e)s à la maison d'arrêt.

Le niveau d'enseignement s'étend de l'alphabétisation jusqu'à la 3^{ème} de SEGPA. Pour obtenir des informations complémentaires, les personnes intéressées pourront se référer aux textes suivants :

- circulaire n° 98-106 du 25 mai 1998 – Enseignement aux jeunes détenus
- circulaire n° 2020-02020-057 du 9-3-2020 BO du 19 mars 2020– Organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire
- convention du 15 octobre 2019 entre les MENJ et le Ministère de la Justice et des Libertés relative à l'enseignement en milieu pénitentiaire (BO n° 12 du 19/03/2020)

Conditions d'exercice

Poste à temps complet (21h d'enseignement + 3 heures consacrées aux réunions de synthèse et au suivi des personnes détenues). Les congés scolaires sont les mêmes que dans les structures classiques, avec la possibilité d'annualiser son temps de travail. Indemnité d'enseignement en milieu carcéral (175€ mensuels).

1. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

- expérience confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté
- expérience de la formation pour adultes ou dans des établissements identifiés « *difficiles* »
- autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire (*consignes de sécurité contraignantes...*)
- capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli
- disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication, aptitude au travail en équipe
- capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (*pédagogie de projet, du détour...*)
- capacité à travailler en partenariat (*Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration pénitentiaire, intervenants divers...*)
- adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en terme de niveaux d'enseignement et de durée ;
- compétences en informatique ;
- aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages

2. MISSIONS

Sous l'autorité fonctionnelle du responsable local de l'enseignement de l'établissement, sous l'autorité hiérarchique du Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale et de l'IEN ASH et dans le cadre du projet qui fixe l'organisation annuelle du service d'enseignement, le professeur devra **mettre en œuvre un enseignement qui vise à la poursuite ou à la reprise d'un cursus de formation ou à la préparation d'un diplôme pour des élèves mineurs ou des adultes.**

Il assurera une action pédagogique efficace, prenant en compte les spécificités du milieu pénitentiaire en effectuant :

a. Des tâches d'enseignement

- objectif éducatif de soutien à la personne
- objectif de qualification et de validation des acquis
- objectif d'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs
- mise en place d'une démarche personnalisée (bilan initial, organisation de modules définis dans le temps, évaluation des acquis)
- utilisation de supports motivants pour des personnes incarcérées ayant pour objectif l'acquisition de compétences nouvelles et la **perspective de validation des acquis** (TUIC, ateliers d'écriture, journaux, théâtre, code de la route, ASSR...),

b. Des tâches de coordination et de synthèse

- tenue de documents destinés aux services pénitentiaires, ou de la protection judiciaire de la jeunesse, contributions au suivi par les services pénitentiaires d'insertion et de probation, participation au projet de peine...
- actualisation de la composition des groupes scolarisés
- tenue de livrets personnels de compétences

3. CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

Entretien devant une commission composée :

- du Directeur de l'établissement pénitentiaire
- du Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale
- de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'A.S.H.
- du responsable local d'enseignement de la Maison d'arrêt de Strasbourg

Nomination, après consultation de la CAPD, à titre provisoire avec conservation de son poste de titulaire pendant un an.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IENASH : 03.88.45.92.30

Responsable local de l'enseignement de la Maison d'arrêt de STRASBOURG : 03.88.30.90.17

Proviseur de l'unité pédagogique régionale : remy.bordes@justice.fr